



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Comité exécutif

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2007

VOLUME 10 - NUMÉRO 4

Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 septembre 2007 à 19 h 30 au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Marie-Jeanne Lebel, Micheline Lepage, Ghislaine Saint-Jean, messieurs Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que mesdames Nicole Bouchard et Lise Ouellet, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Monsieur Serge Pelletier, directeur général, mesdames Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Louise Malenfant, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Donald Beaulieu, Ghislain Morin, commissaires, monsieur Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

## PRÉSIDENCE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

## OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur  
Claude Breault, et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2007 - # 3
- 5.0 Correspondance
- 6.0 Direction générale
  - 6.1 Engagement 2007-2008 - personnel enseignant
  - 6.2 Mandat de négociation des matières locales - convention collective du personnel enseignant
- 7.0 Varia
  - 7.1 Dossier des commissaires
- 8.0 Naissances et/ou condoléances
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Prochaine séance
- 11.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-157-CE)

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2007 - # 3

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur  
Claude Breault, et résolu :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2007 - # 3, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-158-CE)

## CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente l'encart publicitaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec intitulé «L'éducation mérite tout notre engagement», paru dans le journal "Le Soleil", édition du mardi 11 septembre 2007, afin de souligner la tenue des élections scolaires qui se tiendront le 4 novembre 2007.

LU les résolutions # 2006-2007-65 et 2006-2007-66 du comité de parents intitulées : "Réflexion de la consultation des bulletins du primaire et du secondaire" et "Prévention".

LU la lettre de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui confirme son approbation du programme d'études révisé "Assistance à la personne à domicile (5317)".

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne le dépôt du "Rapport annuel 2006-2007" du comité de parents.

### ENGAGEMENT 2007-2008 - PERSONNEL ENSEIGNANT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, présente un nouveau poste d'enseignant à temps plein et dont l'engagement doit être confirmé par le comité exécutif.

Après délibérations la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit respecter les règles prévues d'engagement du personnel enseignant, conformément à la convention collective de travail en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau régional de placement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit approuver, dans le cadre des dispositions de la sécurité d'emploi, le comblement des postes à temps plein;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède, sous réserve de l'approbation du Bureau régional de placement, à l'engagement, à temps plein, de l'enseignante suivante pour l'année 2007-2008 :

NOM	CHAMP	MATIÈRE	ÉCOLE	REMARQUE
Leclerc-Tremblay, Julie-Soleil	3	Primaire (titulaire)	Saint-Joseph	Rappel d'un non-renouvellement

D'autoriser la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-159-CE)

### MANDAT DE NÉGOCIATION DES MATIÈRES LOCALES CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique, qu'avec le renouvellement de la convention collective nationale du personnel enseignant, la Commission scolaire doit maintenant aborder les négociations pour le renouvellement de l'entente locale qui couvre les matières locales découlant de ladite convention collective nationale.

En vertu du règlement # 8, relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, le comité exécutif définit les mandats de négociation et nomme les négociateurs représentant la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale 2005-2010 du personnel enseignant;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente locale qui couvre les matières locales découlant de ladite convention collective;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement # 8, relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur France Dubé, et résolu :

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, à négocier, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le renouvellement des matières locales qui découlent de la convention collective nationale 2005-2010 du personnel enseignant;

**DE** nommer la directrice des ressources humaines, madame Catherine Boulay, porte-parole du comité de négociation, auquel devra s'adjoindre une directrice ou un directeur d'école primaire, une directrice ou un directeur d'école secondaire, un représentant des Services éducatifs ou des Services complémentaires lorsqu'il s'agira des matières couvrant le secteur jeunes et le directeur adjoint à la Formation professionnelle et la directrice adjointe de la Formation générale lorsqu'il s'agira des matières couvrant le secteur adultes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-160-CE)

#### **DOSSIER DES COMMISSAIRES**

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, passe en revue les documents déposés aux commissaires séance tenante.

#### **NAISSANCES ET/OU CONDOLÉANCES**

Les listes des messages de naissances et de condoléances qui ont été acheminés par la Commission scolaire sont déposées séance tenante.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## PROCHAINE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article 160.1 de la Loi sur les élections scolaires, le mandat des commissaires est suspendu à compter du 30 septembre 2007 en vue de la tenue de l'élection scolaire générale du 4 novembre prochain.

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

**QUE** la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2007-161-CE)

[SIGNÉ]

---

Monsieur Guilmont Pelletier, président

[SIGNÉ]

---

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale